

**ASSEMBLEE NATIONALE**

29 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 84

présenté par  
M. Caresche  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 52****État B****Mission "Sécurité"**

« I. – Créer le programme « Commandement, ressources humaines et logistique ».

« II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Police nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	1 956 391 512 731 246 949
Gendarmerie nationale <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	1 830 744 452 917 544 346
Commandement, ressources humaines et logistique <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	3 787 135 964 1 648 791 295	
<b>TOTAUX</b>	3 787 135 964	3 787 135 964
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique en faveur d'une harmonisation des commandements et d'une meilleure gestion des ressources humaines et logistiques constitue en elle-même un « ensemble cohérent d'actions » au sens de la loi organique relative aux lois de finances. Elle doit donc faire l'objet d'un programme spécifique au sein de la mission sécurité.

Il convient donc de modifier la présentation du Gouvernement qui procède d'une vision administrative de l'exercice de la mission « sécurité », particulièrement obsolète car ne respectant pas l'intention du législateur exprimée dans la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité du 29 août 2002.

L'amendement proposé regroupe donc les deux actions : « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme « police nationale » et du programme « gendarmerie » en un seul programme. Il s'agit d'optimiser la gestion des crédits gérés par les deux administrations et de favoriser les harmonisations indispensables à une saine gestion de l'ensemble du budget de la sécurité.

La prise en charge du financement de ce nouveau programme est rendue possible par l'addition des moyens correspondant à chaque action « Commandement, ressources humaines et logistique ».